

# Jalon 7

Un organe de gouvernance alimentaire en charge de la planification existe minimalement pour **chaque région** du Québec, et dispose d'un **budget** et de **pouvoirs** suffisants

## Pourquoi ce jalon ?

- Un nombre grandissant de forces vives se mobilise pour développer et améliorer le système alimentaire de leur territoire. On assiste à une multiplication de la consultation, de la concertation et de la coordination multisectorielles : conseils de politiques alimentaires, tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie, conception collective de plans d'agriculture urbaine, de plans de développement des zones agricoles, de plans d'urbanisme et de plans de développement de communautés nourricières, etc. Néanmoins, ces efforts ne sont pas toujours coordonnés entre eux et ne touchent pas tous les secteurs pertinents ni les parties prenantes concernées.
- La planification alimentaire dans toutes les régions du Québec n'est toujours pas réalisée de manière holistique, représentative et cohérente entre les différents paliers de gouvernance. Par exemple, certaines régions n'ont pas d'organe de gouvernance alimentaire et la planification est assumée par des instances s'intéressant à l'alimentation, alors que dans d'autres cas, elles existent, mais ne sont pas forcément intégrées formellement aux gouvernements locaux et doivent créer leur propre légitimité.
- Un organe de gouvernance ayant les moyens et un mandat fort pour orchestrer la planification alimentaire permettrait aux parties prenantes de mettre sur la table les besoins spécifiques de la collectivité afin de déterminer des priorités et des solutions adaptées, des mécanismes de coordination, et ainsi prendre des décisions éclairées qui auront un impact positif sur le système alimentaire du territoire concerné. Ces décisions vont de l'adoption de politiques à la mise en œuvre d'actions concrètes.
- La consolidation de ces instances de gouvernance permettrait de construire de véritables forces politiques qui auraient un poids dans les instances du système alimentaire national ou international (Bricas *et al.*, 2021).

## Niveau d'avancement



## Qui doit être mobilisé ?



**Organismes de financement**



**Société civile**



**Gouvernements**



**Entreprises du secteur bioalimentaire**

## Comment pourrait-on s'y rendre?

---

- **Sensibiliser les forces vives d'un territoire à l'importance d'une planification régionale et renforcer leurs capacités en termes de gouvernance alimentaire.**
- **Mettre en place une structure de gouvernance lorsqu'il n'y en a pas.** Cela implique notamment de définir clairement les rôles et responsabilités de chacun des membres de l'organe de gouvernance, de se doter d'une vision commune d'un système alimentaire territorial durable, de fixer des objectifs (priorités d'intervention en fonction du contexte régional), de déployer des actions coordonnées, de déterminer des mécanismes d'évaluation et de suivi, de proposer et de mettre en place des mécanismes d'arrimage avec les autres échelles de gouvernance. Cet organe doit être représentatif de la pluralité des parties prenantes concernées par le système alimentaire du territoire.
- **Concevoir une législation provinciale encourageante :**
  - qui facilite en termes opérationnels et financiers la création et le fonctionnement d'organes de gouvernance régionale participatifs et multisectoriels;
  - qui établit des mécanismes pour réguler et gérer les conflits d'intérêts dus à la participation du secteur privé aux processus politiques et législatifs (Elver, 2016 dans Parent et Collette, 2021);
  - qui facilite l'arrimage de l'organe avec les autres échelles de gouvernance.
- **Assurer un financement récurrent.**
- **Adopter les principes de responsabilité et de transparence** pour les processus décisionnels et la mise en œuvre des politiques publiques.
- **Créer et offrir des formations et des outils en planification alimentaire** pour développer les compétences des membres sur cette forme de gouvernance. Cela peut être pour outiller l'animation, la collaboration ou l'évaluation et le suivi.
- **Développer des mécanismes d'arrimage** entre les territoires, mais aussi avec les autres échelles de gouvernance (voir jalon 16), pour éviter notamment que les organes de chaque région doivent multiplier les rencontres avec les différents ministères concernés par cette planification.

## Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement?

---

- **L'émergence et le positionnement des structures de coordination engagées dans la planification des systèmes alimentaires.** Ces structures sont visibles à différentes échelles territoriales et niveaux de fonctionnement, allant des réseaux de citoyens et des tables de concertation aux circuits de proximité et d'économie circulaire. Par exemple, les tables de concertation bioalimentaire du Québec ou les tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie.

## Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre?

---

- **L'absence de plusieurs organisations incontournables des discussions.** Par exemple, de grandes entreprises bioalimentaires ou des organisations dont les activités couvrent un grand territoire pourraient ne pas voir l'intérêt ou vouloir dédier les ressources pour se joindre à une planification régionale.

- **L'inégalité de pouvoir entre les parties prenantes, que ce soit au niveau économique ou politique.** Ces déséquilibres biaisent l'action politique et les innovations législatives qui favorisent objectivement la durabilité des systèmes alimentaires.
- **La compétition entre les priorités de planification interéchelles,** mais aussi entre domaines de planification : développement économique, aménagement du territoire urbain, etc.

### Qu'est-ce qu'il reste à éclaircir?

---

- Dans quelle mesure est-il possible d'assurer une représentation équitable de tous les intérêts d'une région dans un système alimentaire territorial afin de développer une planification cohérente et rassembleuse? Quelle serait la portée de la planification advenant l'absence d'organisations ayant une grande influence sur le système (ex. grande chaîne de distribution)?
- Ce jalon vise la création d'un organe de gouvernance a minima dans chaque région, car cette échelle offre une bonne emprise sur la globalité d'un système alimentaire « local ». Mais faut-il les multiplier à d'autres échelles encore plus locales? Quelle est réellement la meilleure échelle pour la planification d'un système alimentaire? Et comment arrimer toutes les démarches de planification?

### Ressources

---

[Bissardon, P. et Boulianne, M. \(2016\). Gouvernance alimentaire territorialisée. Le cas des collectivités canadiennes.](#)  
[Dans Mundler, P. et Rouchier, J. \(2016\). Alimentation et proximités. Jeux d'acteurs et territoires](#)

[Bricas N. et al. \(2021\). Une écologie de l'alimentation](#)

[Parent, G. et Collette, L. \(2021\). Transforming agri-food systems, legislative interventions for improved nutrition and sustainability](#)

[Martorell, H. \(2017\). Thesis: The evolution of city-region food governance in Montreal food politics, policy and planning under Quebec's neoliberal turn](#)

[Hansen, E. et al. \(2021\). Planning for sustainable food systems: Findings from a survey of Canadian planners and practitioners](#)